

Conseil Municipal du 06 novembre 2013

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU INTERNET

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE	X			
M. DEFRANCE	X			
M. MALANDRIN	X			QUESTION 5
M. LAURENT				
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER		X		M. LAURENT
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL		X		M. GEMEY
Mme DUROZEY	X			
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN		X		MME LECLERC

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **M. LAURENT**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2013 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 septembre dernier.

Vote du Conseil Municipal :

M. FORTIN demande de rectifier le compte-rendu à la question n°4 concernant la commission d'évaluation des offres pour la restauration scolaire : la voix contre doit être portée à M. FORTIN et non à M. GEMEY.

M. GEMEY informe M. le Maire que les membres de l'opposition municipale s'abstiendront pour le vote du procès-verbal de la réunion du 11 septembre dernier car ils estiment que le compte-rendu de la question n°19, débattue à huis-clos, ne reflète pas l'intégralité des débats.

Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour et 11 abstentions (opposition municipale et M. JOBBIN, absent excusé à la séance du 11 septembre dernier) adoptent le compte-rendu de la séance du 11 septembre dernier.

2) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FETES ET CEREMONIES DU 1^{ER} OCTOBRE 2013 – PREPARATION DU TELETHON :

Présents :

- R. MOGIS
- T. BELLIERE

Absent excusé :

- D. DURÉCU

Absents :

- A. DUFOUR
- P. BARRE
- E. GEMEY
- K. MORIN

Associations présentes :

- USD : F. TRUPTIL
- Amicale des pompiers : A. HENRY et J. HENRY
- AFN : G. DELAUNAY
- Coureurs du lin : M. FICET et L. FERVIN
- Quilt en Caux : A. TISON et X. LAJEUNE
- Comité des fêtes de Vautuit : R. MOGIS

Associations absentes et excusées :

- JUDO
- HAND BALL

- Mme GUEDIN
- C. LEMASSON

Intervention de J. DEHAIS, coordinateur téléthon

Les animations prévues :

USD : tournoi de foot en salle le 06/12

POMPIERS : lavage de voitures le 07/12

COUREURS DU LIN : lavage de voitures avec les pompiers

BADMINTON : tournois les 07 et 14 décembre

QUILT EN CAUX : buvette le 07/12 et puces couturières en avril

HAND BALL : matchs du 7 ou 14 décembre : recettes des ventes de pâtisseries et café

JUDO : démonstrations

COMITE DES FETES DE VAUTUIT : repas le 07/12

AFN : don au téléthon

Mme GUEDIN : Repas le 21/11 à la RPA

Animation non datée :

ECOLE BRETON : course des élèves

Commentaires de M. MOGIS

3) INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET 2013 :

En application des dispositions de l'article 97 de la loi du 02 mars 1982 et du décret du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil et de budget au comptable public.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor.

Un modèle de délibération est soumis aux membres du Conseil Municipal :

MODELE DE DELIBERATION SUR LES INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, notamment en son article 97

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983

Le Conseil municipal décide de verser à Monsieur Pierre GAMBLIN, Trésorier de Doudeville par intérim, les indemnités de conseil et de budget, prévues par les textes ci-dessus référencés, au taux de 100 %.

Les crédits afférents à ces dépenses sont à imputer à l'article 6225 du Budget (chapitre 011).

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, notamment en son article 97

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983

Le Conseil municipal décide de verser à Monsieur Pierre GAMBLIN, Trésorier de Doudeville par intérim, les indemnités de conseil et de budget, prévues par les textes ci-dessus référencés, au taux de 100 %.

Les crédits afférents à ces dépenses sont à imputer à l'article 6225 du Budget (chapitre 011).

4) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PLATEFORME DE TELETRANSMISSION DU DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME :

Suite au courrier du Département de Seine-Maritime proposant à la Commune une mise à disposition gracieuse de la plateforme de télétransmission et nous permettant ainsi d'envoyer nos actes de manière dématérialisée, nous avons fait part de notre intérêt pour cet outil.

Le Département a accusé réception de notre demande de raccordement à la plateforme de télétransmission des actes vers la préfecture et des flux comptables vers la trésorerie.

Pour information, cette proposition, envoyée à toutes les collectivités seinomarines a rencontré un vif succès, dans la mesure où dans un délai d'un mois le Département a d'ores et déjà enregistré 127 demandes de raccordement, soit un ratio de 17% à ce jour sur la totalité des communes concernées.

Afin de nous permettre d'accéder au plus vite aux services proposés, les membres du groupement de commandes ont donc décidé de raccorder l'ensemble des collectivités au fil de l'eau suite à réception de notre dossier complet de raccordement.

Un modèle de convention est proposé par les services du Département. Il est annexé à l'ordre du jour.

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Département de Seine-Maritime.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition gracieuse de la plateforme de télétransmission avec le Département de Seine-Maritime.

5) BAIL DU CENTRE DE TRI POSTAL DE DOUDEVILLE :

M. DURÉCU informe les membres du Conseil Municipal des différents rendez-vous et échanges de courriers intervenus depuis le dernier conseil municipal, concernant ce dossier :

Le 04 octobre 2013 : M. DURÉCU a reçu une correspondance sommaire de quelques lignes nous informant que la Poste, service immobilier, n'avait pas l'intention de poursuivre le bail de location du centre de tri de Doudeville.

Le 08 octobre 2013 : M. DURÉCU adresse une correspondance à la direction du courrier.

Le 16 octobre 2013 : Le directeur de la direction du courrier répond en informant que des responsables de la Poste viendront en mairie concernant l'évolution de ce dossier.

Les responsables de la Poste ont été reçus en mairie par M. DURÉCU le 23 octobre dernier, visite qui a confirmé la centralisation de la distribution du courrier sur Yvetot.

M. DURÉCU a alerté Madame la Députée, qui a reçu les représentants de la Poste le 29 octobre.

Le 30 octobre, les représentants de la filiale immobilière de la Poste ont demandé une prorogation du bail à partir du 30 avril prochain pour quelques mois. Les arguments de la centralisation sur Yvetot sont principalement économiques (diminuer les charges fixes tels le loyer ou les fluides), vu la diminution constante du flux courrier.

Le 05 novembre, M. DURÉCU a reçu en mairie le personnel du centre de tri.

M. DURÉCU a saisi le M. le Préfet, informé le Président de l'UCAD ainsi que l'ensemble des maires rattachés au centre de tri de DOUDEVILLE.

Un prochain rendez-vous est à venir entre Madame la Députée et le nouveau Directeur Général de la Poste.

M. GEMEY demande le coût financier de l'emprunt contracté pour la construction du centre de tri. M. DURÉCU lui répond qu'un emprunt initial de 410 000.00 euros a été contracté en 2006 et dont l'échéance est fixée à l'année 2035.

M. GEMEY demande si des solutions ont été évoquées afin de couvrir cette charge financière. M. DURÉCU lui répond que sa priorité est de défendre les intérêts de la commune en conservant le centre de tri à DOUDEVILLE.

M. GEMEY demande si la Banque Postale du centre bourg va aussi connaître des changements d'horaire.

M. DURÉCU lui répond que l'accueil de ce bureau sera prochainement fermée le mardi de 09h00 à 10h00 pour organiser des réunions internes au personnel de la Poste.

M. DURÉCU va demander à la Poste si un autre créneau est possible car cette fermeture le mardi matin pénalise les détenteurs de boîtes postales.

M. GEMEY demande si une fermeture du bureau de Poste le lundi matin est toujours prévue.
M. DURÉCU lui répond, qu'à ce jour, il n'a pas été informé d'une éventuelle fermeture le lundi matin.

M. DURÉCU informe aussi les membres du Conseil Municipal des revendications du personnel du centre de tri, qu'il a reçu le 05 novembre dernier :

- Dégradation future des conditions de travail avec des locaux plus anciens qu'aujourd'hui
- Augmentation des mouvements pendulaires du personnel entre Doudeville et Yvetot
- Des suppressions d'emplois à venir sur Yvetot après la centralisation

M. DURÉCU propose une motion aux membres du Conseil Municipal, motion qui a été votée à l'unanimité :

« Réuni en séance plénière, le 06 novembre 2014, le Conseil Municipal de la commune de DOUDEVILLE a été informé de la décision prise par la Direction du Courrier de Haute-Normandie, de délocaliser les activités courrier de Doudeville vers Yvetot, dans le courant de l'année 2014.

Les élus s'étonnent de cette décision unilatérale non concertée.

En raison de l'impact structurant de cette délocalisation, tant pour le personnel que pour l'économie locale, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, demandent à la Direction Générale du Courrier de reconsidérer sa position. »

6) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU 03 OCTOBRE 2013 – RYTHMES SCOLAIRES :

Au préalable de la commission scolaire, les professeurs des écoles de MENSIRE et de BRETON ont demandé à venir afin d'exposer leurs idées vis à vis de la réforme des rythmes scolaires.

Le document support à cette réunion est le résultat du questionnaire dans le cadre de l'étude sur la mise en place de la réforme. Ce questionnaire a été fait en juin 2013 vers les parents d'élèves.

Il y a eu un bon taux de retour puisque nous avons eu 70% de retour pour l'école maternelle et 60% de retour pour l'école primaire.

Au fur et à mesure de la lecture de ce compte rendu, nous avons entendu les commentaires du corps enseignant :

- Les horaires : certaines propositions d'horaires posent problèmes à cause des transports en communs (donc impossible de commencer à 8H30). De plus le DASEN, sur

la circonscription a imposé un maxi de 5H15 de cours dans la journée, nous sommes donc contraints par plusieurs facteurs.

-Les transports scolaires auront-ils lieu à la fin des cours, s'ils sont fixés à 15H45, ou à 16H30 ?---Mr LOSSON doit se renseigner au niveau du Syndicat de transport. Il faudra répondre à cette question pour fin octobre.

-Le temps périscolaire sera-t-il payant ou gratuit pour les familles ?

-Les enseignants ne sont pas d'accord pour que leurs classes soient utilisées. En effet les règles de vies ne sont pas les même durant le temps scolaire et le temps d'animation (problèmes déjà posés avec le Centre de Loisirs durant les vacances scolaires), ce qui pose des soucis de repères, surtout pour les petites sections de maternelle. De plus le partage posera des soucis pour la préparation des classes et pour le matériel.

-S'il y a du sport sur le temps de midi, quel sera « l'état » des élèves pour reprendre les cours (fatigue énervement,...)

-Eventuellement penser pendant un temps, avoir un horaire différencié pour les deux écoles (le midi pour les maternelles et le soir pour les primaires). ---Cette proposition sera difficilement applicable pour les parents. En effet, faire le temps périscolaire à partir de 15H45 pose le problème de la sieste. Les enfants n'auront pas classe l'après-midi. Mme TONNERRE suggère d'organiser le temps des ATSEM pour débiter la sieste à partir de 12H45. Et qu'ainsi il y ait du temps scolaire pour les petites sections avant la fin des cours.

-Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) auront lieu le soir si le temps périscolaire débute à 15H45 et auront lieu 2X par semaine, sur 24 semaines seulement.

-Il faudra organiser le temps périscolaire de manière très fine pour toujours savoir où se trouvent les enfants (chez eux, en APC, en activités,...), problème de circulation dans les couloirs.

-Comment seront inscrits les enfants ? À la semaine, au mois ?

- il faudra être vigilant au taux d'encadrement et aux compétences des encadrants.

- Il y aura un souci pour les enseignants pour l'aide aux devoirs si la classe finit à 15H45 car ils ne patienteront pas durant $\frac{3}{4}$ d'heure.

-Il faudrait peut-être contacter l'Ecole Privée pour se coordonner avec elle et éviter que les parents, éventuellement mécontents, n'y inscrivent leurs enfants.

- La majorité des enseignants est pour les $\frac{3}{4}$ h du périscolaire en fin d'après-midi. Ce choix est identique pour la majorité des parents.

Suite à ces remarques la réunion avec les enseignants prend fin vers 19H20.

Compte rendu
Commission Scolaire du 3 octobre 2013 :
La réforme des Rythmes Scolaires

Présents :

Membres	Présents	Absents	Excusés
M. DURÉCU	X		
M. LOSSON	X		
M. MOGIS	X		
M. FORTIN	X		
Mme LECLERC	X		
Mme CURDEL		X	
Mme LEGER		X	
Mme TONNERRE	X		
Mme MARTIN	X		

Membres en exercice : 7

Membres à titre consultatif : 2

Présents : 5

La commission scolaire débute sans les enseignantes vers 19H30.

Lors de cette commission, et en tenant compte de l'avis des parents (questionnaire) et de l'avis des enseignants (réunion) il est décidé de proposer au Conseil Municipal ce qui suit concernant l'organisation de la réforme des rythmes scolaires :

-Le temps périscolaire se fera de 15H45 à 16H30. (Proposition A)

Pistes de travail :

-Il est suggéré d'employer les ATSEM pour encadrer les enfants, il faudra donc recruter du personnel pour le ménage.

-Pour l'accueil des enfants durant le périscolaire, en première approche, il y aurait les salles suivantes :

-Pour la primaire : La salle de sports, la bibliothèque, la salle de « langue », la salle de musique, la cour, le préau, la salle de sport, le terrain de sport, la salle du RASED (si armoires qui ferment à clefs et une activité calme). (Soit environ 100 enfants)

-Pour la maternelle : La salle de motricité, le local du CCAS, (soit environ 50 enfants)

-Cependant, en fonction des besoins, Mr LOSSON se laisse la possibilité d'utiliser une ou plusieurs salles de classe.

-A y ajouter, en fonction des règles d'hygiène, le restaurant scolaire.

-Nous pourrions contacter des instituteurs retraités pour voir s'ils seraient disponibles pour encadrer les enfants, ou pour l'aide aux devoirs.

-Les inscriptions aux activités se feront par période scolaire (de vacances en vacances) pour faciliter les inscriptions. Il faudra aussi rédiger un règlement intérieur ainsi qu'établir des conventions pour les locaux et pour le transfert de responsabilité.

- Il faudra recruter des animateurs polyvalents pour encadrer les enfants de 15H 45 à 16h 30 et pour ensuite faire l'aide aux devoirs.

- Il faudra déterminer la gratuité ou non de l'action en fonction du coût de l'action. Il faut donc chiffrer très rapidement les budgets.

Commentaires du Conseil Municipal :

M. LOSSON propose que le Conseil Municipal fixe le temps périscolaire de 15h45 à 16h30. Les avantages retenus sont qu'il n'y a pas de changement par rapport aux horaires de début et de fin de journée pour les élèves ainsi que pour les transports scolaires.

M. FORTIN demande si nous pourrions faire payer les activités périscolaires aux parents des élèves qui prennent le transport scolaire et de fait, se voient dans l'obligation d'utiliser ce service. De plus, il demande à caler les transports scolaires à 15h45 pour que chaque commune puisse prendre le périscolaire à sa charge pour les enfants de leur propre commune.

M. MALANDRIN demande si la commune peut se substituer aux autres communes pour organiser le périscolaire.

Il ajoute que cette réforme ne respecte pas le rythme chrono-biologique de l'enfant et crée des problèmes de responsabilité entre la commune et l'éducation nationale. De plus, la

commune se voit gérer une charge supplémentaire dans le recrutement et la gestion des intervenants du périscolaire.

Les votes concernant la mise en place de cette réforme interviendront à la question n°7.

7) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU 17 OCTOBRE 2013 – RYTHMES SCOLAIRES :

Présents :

Membres	Fonction
M. DURÉCU	Maire
M. LOSSON	Adjoint scolaire
M. MOGIS	Adjoint
M. FORTIN	Com Scolaire
Mme LECLERC	Com Scolaire
M. Laurent TABESSE	Ecole de Musique
Représentants des parents d'élèves	
Mme Maryse FORTIER	DDEN
M. Hubert PAILLETTE	Echecs
M. Alain LEBouc	MAIRE d'AMFREVILLE les CHAMPS
M. Philippe LANGNEL	MAIRE D'HARCANVILLE
Mme Karine HIS	Présidente BCD
Mme Anne HONVRAULT	Présidente Tennis Club
M. BOUTARD	DGS Doudeville
M. CAVELAN	MAIRE de BENESVILLE
M. Patrice MARC	MAIRE DE CARVILLE POT DE FER
M. VASSE	Police Municipale de DOUDEVILLE
M. DUARTE	CCAS de Doudeville

Ont été invités à cette réunion : les associations sportives et culturelles de Doudeville, les parents d'élèves élus, les DDEN et les maires des communes qui ont signé la convention scolaire.

L'objectif de cette réunion était de réfléchir aux solutions pour organiser au mieux le périscolaire découlant de la Réforme des Rythmes Scolaires (RRS).

Le choix du temps scolaire doit être remis à l'Education Nationale pour le 30 novembre 2013, pour validation par la CDEN du 18 décembre 2013.

Suite à la lecture des conclusions du questionnaire distribué aux parents en juin 2013, les points qui ressortent des réponses sont les suivants :

-La majorité des parents et des enseignants préfèrent la solution A (soit un arrêt du temps scolaire à 15H45). Toutefois, des interrogations subsistent :

-Quid de l'aide au devoir si les cours finissent à 15H45 ? les enseignants resteront ils jusqu' à 16H30 ?

-Quid de la piscine sachant que les élèves reviennent de cette activité à 16H15 ?

-Quid des activités sportives et culturelles du mercredi matin.

-Coûts de la réforme :

-Les parents d'élèves élus sont très inquiets quant au cout de l'organisation du périscolaire lié à cette réforme.

Sur ce point, les maires présents estiment qu'il ne faut pas qu'un coût important supporté par les parents soit de nature à introduire une inégalité supplémentaire. Si le principe de la gratuité n'est pas retenu, la participation parentale devra rester symbolique.

-Même si cela n'est pas obligatoire, il faudra être vigilant aux diplômes du personnel encadrant. (Personnel bénévole le cas échéant).

-Le projet étant d'employer aussi les intervenants actuels (musique, sport,...) il ne faudra pas retirer toutes les interventions du temps scolaire. (Car cela ne s'adresse pas à l'ensemble des élèves mais qu'à ceux fréquentant le périscolaire).

-Pour prévoir au mieux l'organisation et les inscriptions il faudra inscrire définitivement les élèves en début d'année 2014. De plus, il est fortement souhaitable que les inscriptions se fassent par période scolaire et non au jour le jour.

-L'organisation devra être très fine pour éviter les problèmes de « pertes physiques » des enfants durant les temps intermédiaires (sortie de classe, passage entre les APC et les activités,.....).

Mr LOSSON demande aux associations présentent de bien vouloir réfléchir aux propositions d'animation sur un temps d'animation d'une demi-heure à ¾ d'heure.

Dans le cadre des dispositions de la loi, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur deux questions précises :

- Choix des horaires scolaires

- Horaires des ramassages scolaires

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour (majorité municipale) et 11 voix contre (opposition municipale) décident de fixer les horaires scolaires de 09h00 à 12h00 et 13h30 à 15h45 du lundi au vendredi et de 09h00 à 12h00 le mercredi.

Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour (majorité municipale) et 11 voix contre (opposition municipale) décident de maintenir les transports scolaires à 08h50 le matin et 16h30 le soir (tels qu'ils le sont actuellement) et de fixer les transports scolaires le mercredi à 08h50 le matin et à 12h00.

8) PROJET DU SCOT – DELIBERATION COMMUNALE :

Le SCOT du Pays Plateau de Caux-Maritime a été élaboré en concertation avec les élus du territoire, le Conseil de développement du Pays et les personnes publiques associées.

Il a pour ambition de permettre un développement cohérent et équilibré des communes et communauté de communes et de leur bassin de vie. Dans cette optique, le SCOT fixe des objectifs et des orientations pour l'aménagement du territoire à long terme afin de garantir principalement :

- l'équilibre entre zones à urbaniser, naturelles, agricoles ou forestières
- une répartition harmonieuse de l'habitat, des équipements commerciaux, des espaces à vocation économique et des services aux habitants
- une bonne organisation des déplacements individuels et collectifs
- une optimisation de l'utilisation des espaces disponibles

Le SCOT constitue le cadre commun pour la mise en cohérence des différents documents d'urbanisme.

Trois objectifs de développement pour guider le devenir du Pays Plateau de Caux-Maritime à l'horizon des vingt prochaines années ont fixé :

Objectif 1 :

Structurer un territoire équilibré, attractif et solidaire qui repose sur une croissance interne maîtrisée.

Objectif 2 :

Protéger et valoriser les espaces et sites du Pays pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie.

Objectif 3 :

Promouvoir une stratégie partagée du développement des activités économiques sur le territoire.

Intervention de M. PERCHE sur le dossier de projet de SCOT, distribué en conseil municipal.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. MALANDRIN souligne que les petites communes ne pourront pratiquement plus construire.

M. DURÉCU ajoute que le SCOT a pour objectif de fixer des règles communes et opposables en matière de construction et d'équilibre environnemental.

Il est clair que la tendance est de favoriser la densification des centres bourg et de limiter la construction dans les hameaux.

Il précise que ce projet de SCOT a reçu un préavis favorable des services de l'Etat et qu'il s'inscrit dans l'une des composantes du Grenelle de l'environnement, qui vise à préserver les terres agricoles.

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix pour et une abstention (M. FORTIN) approuvent le dossier du projet de SCOT.

9) RESILIATION DE LA CONVENTION OCCUPATION DES LOCAUX PAR LE SMERG DOF :

Nous avons reçu le 23 octobre dernier, la demande de résiliation des locaux occupés par le SMERG DOF au 30 avril 2014.

Le Syndicat d'Electrification Rurale et de Gaz de la Région de Doudeville – Ourville – Fauville va être dissout le 31 mars 2014, par arrêté préfectoral.

A ce jour, le syndicat occupe par le biais d'une convention d'occupation précaire, les locaux situés au 36 bis rue Augustin Lemerrier à Doudeville. Conformément à l'article 4 de la convention, le délai de dénonciation pour la durée de l'occupation est de six mois.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DURÉCU précise qu'avec l'arrêt des activités du SMERG DOF, il conviendra d'établir une nouvelle convention avec les deux syndicats restant dans les locaux.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants, prennent acte de cette demande de résiliation de bail.

10) DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITATION – SOCIETE IKOS – PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME :

Nous avons reçu une correspondance de la Préfecture de la Seine-Maritime nous informant que la société IKOS souhaite renouveler son autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur notre commune.

A cette fin, le directeur de la société a transmis à la Préfecture un dossier de demande de renouvellement d'exploitation.

Une copie de ce dossier est consultable en mairie.

La Préfecture demande de transmettre l'avis du maire concernant ce renouvellement d'exploitation, dans un délai d'un mois après réception de ce courrier, délai de réponse au-delà duquel l'avis sera réputé favorable.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. LAURENT souhaite, à la faveur de ce renouvellement, qu'il soit rappelé à l'exploitant ses obligations sur le site (engazonnement, buse d'évacuation,...).

Il est pris note de cette remarque qui donnera lieu à un courrier.

M. MALANDRIN demande si la commune est destinataire des analyses de terrain faites sur le site.

M. DURÉCU lui répond par la négative mais demandera aux services concernés de la Préfecture de nous rendre destinataires.

Ce renouvellement d'autorisation d'exploiter l'installation de stockage va permettre à M. le Maire de rappeler certains points à la société, qui ont été évoqués à l'occasion de plusieurs conseils municipaux.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, donnent un avis favorable à ce renouvellement d'exploitation.

11) DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – DEMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE EN CONSTRUCTION MODULAIRE OU INDUSTRIALISEE :

Dans le cadre du programme de démolition et de reconstruction d'une salle polyvalente en construction modulaire ou industrialisée, les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. MALANDRIN regrette que cette question concernant une demande de subvention au Département intervienne à cette séance alors qu'il n'y a pas eu de projet présenté et voté en Conseil Municipal.

M. DURÉCU rappelle à M. MALANDRIN que c'est le Département qui fixe la date butoir de retour des dossiers de demandes de subvention au 31 octobre. Depuis la dernière commission des travaux où le projet de démolition et reconstruction de la salle des fêtes du Mont Criquet a été évoqué, il y a eu vote du budget où une somme de 430 000.00 euros a été provisionnée.

- Elaboration par le CAUE d'une étude d'implantation du projet
- Lancement de la publicité de l'opération le 14 octobre 2013, en collaboration avec l'ATD
- Fin octobre, 4 candidatures sur les 5 reçues en mairie ont été retenues pour proposer une offre

M. MALANDRIN revient sur le fait que le choix du modulaire industrialisé n'a pas été acté en séance du conseil municipal.

M. DURÉCU précise qu'il s'agit d'un vote sur une demande de subvention.

Estimant ne pas avoir été suffisamment associés à ce projet, les membres de l'opposition municipale ne prennent pas part au vote.

Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour, autorisent Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime, dans le cadre du programme de démolition et de reconstruction d'une salle polyvalente en construction modulaire ou industrialisée

12) DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – REJOINTEMENT DE FACADE DE L'EGLISE COTE SALLE PAROISSIALE ET REFECTION D'UNE PARTIE DE LA COUVERTURE (COTE SALLE PAROISSIALE ET CHANGEMENT DU CHENEAU) :

Dans le cadre des travaux de rejointement de façade de l'église côté salle paroissiale et de la réfection d'une partie de la couverture (côté salle paroissiale et changement du chéneau), les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime, dans le cadre des travaux de rejointement de façade de l'église côté salle paroissiale et de la réfection d'une partie de la couverture (côté salle paroissiale et changement du chéneau)

13) DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – REALISATION DE SANITAIRES PUBLICS :

Dans le cadre de la réalisation de sanitaires publics, les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime, dans le cadre de la réalisation de sanitaires publics.

14) DECISION MODIFICATIVE – BUDGET VILLE - SECTION D'INVESTISSEMENT :

Afin de pouvoir mandater diverses factures imprévues, une décision modificative est nécessaire pour les différents programmes ci-dessous et un virement de crédits est proposé aux membres du Conseil Municipal :

BUDGET VILLE 2013	RECETTES	DEPENSES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
149 MATERIEL MUSIQUE – 2188 Autres immobilisations corporelles		- 588.98
134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE – 2181 installations générales		+ 588.98

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent ces virements de crédits.

15) DECISION MODIFICATIVE – BUDGET DU LOTISSEMENT BOIS BAUCHER :

Afin de pouvoir mandater diverses factures imprévues, une décision modificative est nécessaire pour les différents programmes ci-dessous et un virement de crédits est proposé aux membres du Conseil Municipal :

BUDGET BOIS BAUCHER 2013	RECETTES	DEPENSES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
605 ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENT ET TRAVAUX		+ 1 000.00
608 FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS		- 1 000.00

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent ces virements de crédits.

16) REMERCIEMENTS DE LA CROIX ROUGE FRANCAISE :

L'unité du Plateau de Caux Maritime de la Croix Rouge remercie le Conseil Municipal pour le versement de la subvention 2013.

17) AGENDA DES REUNIONS ET MANIFESTATIONS :

Jeudi 07 novembre 2013 – 10h00 – Commission Urbanisme
Vendredi 08 novembre 2013 – 18h00 – Conseil d'école – Ecole BRETON
Lundi 11 novembre 2013 – Cérémonie du 11 novembre
Mardi 12 novembre 2013 – 18h30 – Commission du Personnel
Jeudi 14 novembre 2013 – 18h30 – Commission scolaire – Budget 2014
Vendredi 15 novembre 2013 – 18h30 – Nouveaux diplômés
Vendredi 15 novembre 2013 – Loto USD – Mont Criquet
Vendredi 15 novembre 2013 – Tarot - RPA
Samedi 16 novembre 2013 – 18h30 – Cérémonie de la Sainte Barbe
Mardi 19 novembre 2013 – Commission Menus au restaurant scolaire
Jeudi 21 novembre 2013 – 12h00 – Repas organisé par Mme GUEDIN - Téléthon
Vendredi 22 novembre 2013 – 18h30 – Inauguration du local du CCAS
Samedi 30 novembre 2013 – Loto des Dragonfly
Vendredi 06 et samedi 07 décembre 2013 – Téléthon
Vendredi 06 décembre 2013 – Tournoi de foot en salle - Téléthon
Samedi 07 décembre 2013 – Repas du Comité des fêtes de Vautuit – Téléthon
Mardi 10 décembre 2013 – 18h30 – Conseil Communautaire
Jeudi 12 décembre 2013 – 12h30 – Repas du club de l'amitié
Jeudi 12 décembre 2013 – Comité de lecture de la bibliothèque
Vendredi 13 décembre 2013 – 18h30 – Soirée du personnel communal
Samedi 14 décembre 2013 – Loto des AFN – Mont Criquet
Dimanche 15 décembre 2013 - Arbre de Noël des Dragonfly – Mont Criquet
Dimanche 15 décembre 2013 – 15h00 – Concert de l'Harmonie La Renaissance
Mardi 17 décembre 2013 – Spectacle musical grande section de la maternelle et CP de l'école élémentaire – Salle d'Honneur
Mercredi 18 décembre 2013 – 14h00 – Colis des Aînés
Vendredi 20 décembre 2013 – Tarot – Mont Criquet
Samedi 21 décembre 2013 – Passage du Père Noël à Doudeville
Dimanche 22 décembre 2013 – Loto du Comité des fêtes de Vautuit

18) QUESTIONS DIVERSES :

M. MOGIS informe les membres du Conseil Municipal d'une annexe au règlement du cimetière afin d'adopter une charte graphique pour les inscriptions de noms sur le mur du souvenir.

M. GEMEY demande s'il y a un effet rétroactif pour les décès antérieurs à la pose de la dalle.

M. MOGIS lui répond positivement.

M. BARRÉ souligne qu'il faudra être vigilant lors de la fin des travaux de voirie, rue Auguste CAVÉ, pour que la réfection des trottoirs soit effectuée. M. ORANGE en prend bonne note.

M. METAIS demande à **M. ORANGE** s'il a obtenu de nouveaux devis pour le plafond du presbytère. **M. ORANGE** lui répond qu'il n'a actuellement aucun nouvel élément concernant ce dossier.

M. MALANDRIN demande si le syndicat du Caux Central avait demandé le transfert de la trésorerie des budgets eau et assainissement.

M. GAMBLIN, trésorier, lui répond que les virements de trésorerie n'interviendront qu'après le vote des comptes administratifs de clôture des budgets eau et assainissement de l'année 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 19 décembre 2013.